

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LEVONCOURT**

VENDREDI 8 OCTOBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Pierre VERDUN
Sylvie DAILLY
Jean-Pierre JACQUEMET
Jérémy JACQUEMIN
Aline THIRION
Annick WILLIÉ

ÉTAIT EXCUSÉ :

Stéphane JACQUEMET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie DAILLY

ORDRE DU JOUR :

- ◆ Projet R.E.S. pour étude du renouvellement du parc éolien de « BELRAIN II » ;
- ◆ Assurance groupe statutaire personnel communal ;
- ◆ Renouvellement baux location terrains communaux ;
- ◆ Achat panneaux électoraux ;
- ◆ Fête patronale du 14 novembre 2021 ;
- ◆ Point sur les travaux programmés pour 2021 ;
- ◆ Affaires diverses.

Début de la réunion : 20 H 35

1. PROJET R.E.S. POUR ETUDE DU RENOUVELLEMENT DU PARC EOLIEN « BELRAIN II »

Plusieurs conseillers ont un lien de parenté avec des personnes concernées par le projet RES, qu'elles soient locataires ou propriétaires. Le quorum n'est pas atteint sur ce point. Madame Aline THIRION et Monsieur Jérémy JACQUEMIN sont les deux conseillers qui pourront voter. Cette décision sera votée lors d'un prochain conseil municipal programmé vendredi 3 décembre 2021 à 20 h.

2. ASSURANCE GROUPE STATUTAIRE PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal a voté l'adhésion au service « Assurance Groupe » du Centre de Gestion de la Meuse qui a retenu la compagnie d'assurance CNP en délégation de gestion avec le courtier d'assurance GRAS SAVOYE. Ce contrat conclu du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 concerne le personnel communal.

3. RENOUELEMENT DES BAUX DE LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX

Madame Annick WILLIÉ et Monsieur Jean-Pierre JACQUEMET ont quitté la séance lorsque l'affaire les concernait.

Le Conseil Municipal décide de renouveler les baux de location des terrains communaux comme suit :

- Location de la parcelle cadastrée ZA 33Ptie « Revers de Bâne » d'une contenance de 02ha30a00ca à l'EARLU du Chânot représentée par Monsieur Joël WILLIÉ, domicilié 2 ruelle des Jardins à LEVONCOURT – 55260 : Loyer annuel base 2020 = 170,17 €
- Location des parcelles cadastrées ZB 34 « Bâne » d'une contenance de 0ha62a02ca et ZB 31 « Sur Bâne » d'une contenance de 0ha08a30ca au GAEC Synergie, représenté par Monsieur Denis PETIT, domicilié 1 rue de l'Awa à VILLOTTE-SUR-AIRE – 55260 (loué à Monsieur Laurent ALLEZOT) : Loyer annuel base 2020 = 55,75 €
- Location de la parcelle cadastrée ZB 21Ptie « Varpeux » d'une contenance de 02ha50a00ca à l'Earl de Sauboueuille, représentée par Monsieur Jean-François MARCHAL, domicilié Le Moulin à LES HAUTS DE CHEE – 55000 : Loyer annuel base 2020 = 92,33 €
- Location des parcelles cadastrées ZA 15 « Bâne » d'une contenance de 01ha27a50ca, ZA 29 « Bânes » d'une contenance de 01ha66a02ca et ZB 17 « Varpeux » d'une contenance de 01ha33a60ca à Monsieur Jean MUNIER, domicilié 17 Grande Rue à LEVONCOURT – 55260 (loué à Earl Munier 55) : Loyer annuel base 2020 = 316,05 €
- Location des parcelles cadastrées ZA 33 Ptie « Revers de Bâne » d'une contenance de 08ha26a00ca et B 305 « Le Village » d'une contenance de 0ha05a60ca à l'Earl de Ste Livière, représentée par Monsieur Stéphane JACQUEMET, domicilié 6 le Moulin à LEVONCOURT – 55260 : Loyer annuel base 2020 = 617,17 €

Les baux sont renouvelés pour une durée de 9 années consécutives soit du 11 novembre 2020 au 10 novembre 2029.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les baux.

4. ACHATS PANNEAUX ÉLECTORAUX

Conformément à l'article L51 du Code Électoral, les panneaux électoraux doivent être adaptés aux formats normalisés des affiches électorales.

Le Conseil Municipal décide d'acheter 10 panneaux tube rond 170 X 150 cm pour un montant total de 1335,90 € HT.

Ces panneaux devraient être installés près de la réserve incendie lors des campagnes électorales.

5. POINTS SUR LES TRAVAUX EN COURS :

- FORAGE : La commune est en attente de la décision du Conseil Départemental de la Meuse sur l'appel à projet concernant le dossier déposé auprès de cette instance pour une demande de subvention pour un équipement permettant un meilleur citernage. En effet, une baisse importante du niveau d'eau dans les réservoirs (voir été 2020) peut provoquer une rupture de l'alimentation en eau potable. Le Conseil Départemental de la Meuse devrait statuer sur les différents dossiers mi-octobre 2021.

D'autre part, suite à l'orage du 24 juillet, un surpresseur a eu une surchauffe importante. L'entreprise RAFFNER conseille à la commune de changer ce surpresseur. Un dossier a été déposé à la compagnie d'assurance pour une prise en charge du matériel.

- DUP (Déclaration d'Utilité Publique) relative à la procédure de la protection du forage : le dossier est toujours en cours, l'Agence Régionale de Santé ayant pris un retard important suite à la COVID 19 dans l'instruction des dossiers.
- CHEMINS RURAUX : l'ensilage devant être terminé semaine 41, l'entreprise CHARDOT pourra planifier les futurs travaux.
- PLACE DU VILLAGE : La commune est en attente de la réponse du Conseil Régional Grand Est suite au dossier déposé pour une éventuelle subvention.
- AMENAGEMENT DE LA PLACE : les arbres seront déracinés et ne seront pas replantés dans la commune. Les habitants qui le souhaitent pourront acquérir les arbres. Un nouveau banc ainsi qu'une nouvelle poubelle seront achetés par la suite. Il faudra également revoir l'emplacement du panneau d'affichage libre

6. FÊTE PATRONALE DU 14 NOVEMBRE 2021

L'abbé PATÉ célébrera la messe à 11 heures. A cette occasion il bénira les deux statues qui ont été restaurées et qui retrouveront leurs places à l'Église. La municipalité souhaite qu'un vin d'honneur soit donné à cette occasion mais la Présidente du Comité des Fêtes doit être contactée car il semblerait que les obligations sanitaires actuelles soient trop contraignantes pour ce type de manifestation.

7. AFFAIRES DIVERSES

- BALAYAGE des caniveaux par un camion balayeuse : Madame le Maire a contacté l'entreprise FGDS qui se déplace gratuitement pour venir estimer la faisabilité et le montant de l'éventuelle prestation.
- ÉGLISE : des travaux sont à envisager sur le bâtiment car des fissures et des infiltrations sont apparues. Plusieurs pierres de la corniche semblent également endommagées. L'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) va venir diagnostiquer

et estimer les travaux à réaliser. Dans l'immédiat, l'intervention de la CAMDA a été demandée pour traiter les mouches qui ont envahi l'édifice.

- *MAIRIE* : de nouveaux devis seront demandés pour les volets de la mairie pour 2022.
- *BUDGET* : de 2016 à 2020, une étude financière a été menée par les Finances Publiques de la Meuse pour chacune des communes de la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne. Madame Caroline CLEUET, conseillère aux décideurs locaux dans le domaine des finances publiques viendra présenter les résultats de cette étude et expliquer la situation budgétaire de Levoncourt au Conseil Municipal. Cette réunion de travail est prévue vendredi 14 janvier 2022 à 20 H.
- *HALLOWEEN* : les enfants défilent dans les rues du village vendredi 29 octobre prochain, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur à cette date. Madame Delphine WEBER se charge de l'organisation de cet événement.
- *SITE INTERNET* : le site internet de la commune va prochainement être mis en ligne. Des pages sur l'histoire du village, la vie municipale et les actualités de la commune y seront disponibles ainsi que des liens vers les sites utiles (démarches en ligne par exemple). Une présentation est prévue samedi 16 octobre 2021 à 11 H (en mairie) à l'attention des levoncourtois. www.levoncourt55.fr
- *SORTIES* : Après le Golf de COMBLES-EN-BARROIS et la sortie ONF en forêt de LIGNIÈRES-SUR-AIRE, de nouveaux projets sont à planifier pour 2022 (Parc éolien, thématique environnement, etc.). Les idées et demandes des habitants seront les bienvenues.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Avancée des travaux de la fibre optique : les travaux de raccordement sont encore en cours. Madame le Maire n'a pas de nouvelle de l'avancée des travaux. La commune est en attente des 4 doublements de poteaux électriques.

- Remarque d'élus quant au recours aux employés de la CODECOM pour des travaux de nettoyage des caniveaux du village qui ont eu lieu jeudi 22 juillet 2021. Madame le Maire informe que suite à une panne de tondeuse à gazon, l'employé de la CODECOM s'est retrouvé sans tâche à accomplir et qu'il n'était pas véhiculé. Il fallait donc occuper « l'espace temps ». Madame le Maire rappelle que certains administrés ont nettoyé durant la semaine 29 les caniveaux de l'église, la place de la mairie et la place arrière de la Mairie, ceci en vue du mariage qui a eu lieu dans le village samedi 24 juillet 2021.

- Question de conseillers quant au fonctionnement de la gestion financière : des conseillers ont fait remarquer à Madame le Maire qu'elle avait engagé une dépense de fonctionnement, sans consultation du Conseil Municipal et sans délibération de celui-ci, à savoir : installation d'un éclairage aux normes à la cave, raccordement aux normes d'un radiateur dans la salle communale, raccordement électrique pour le défibrillateur, minuterie dans la cage d'escalier et pose d'une prise extérieure.

Les travaux ont été effectués par l'entreprise TOURNOIS pour un montant de 1603,58 € TTC

Madame le Maire rappelle que ces dépenses ont été budgétisées en avril 2021 et apparaissent dans le budget 2021 (dépenses obligatoires relatives à l'entretien des bâtiments communaux).

Comme il n'a pas eu de délibération relative à une délégation de « petites dépenses », il a été convenu que Madame le Maire consulterait les élus par mail ou SMS, pour plus de rapidité, selon la nature des besoins avant d'engager des frais.

- Entretien et pose des guirlandes de Noël : Monsieur Jérémy JACQUEMIN se charge des éventuelles réparations. GEPELEC (via le SIE du CENTRE MEUSE) viendra faire la pose et la dépose des guirlandes.

Fin de la réunion : 22 H 45

Prochaine réunion du CONSEIL MUNICIPAL : vendredi 3 décembre 2021 à 20 H